



ASSOCIATION DES
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE BREF

ISSN 0847-3560

40, chemin Masters
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

15 novembre 1992
Vol. 4, n° 6

NOUVEAU PRÉSIDENT

Notre association a un nouveau président en la personne de M^e **Euclide LeBouthillier** de Caraquet.

Son élection a eu lieu au 6^e congrès de l'AJEFNB qui se tenait le 7 novembre à Moncton dans le cadre de la Rencontre annuelle des juristes d'expression française, organisée conjointement avec l'École de droit de l'Université de Moncton.

M^e LeBouthillier succède à M^e **Louise Somers**, qui terminait un mandat d'un an à la présidence.

JURISTE DE L'ANNÉE

L'honneur d'être le premier récipiendaire de la distinction « Juriste de l'année » est allé à notre confrère d'Edmundston, Maître **Maurice Bourque**, bien connu pour son engagement envers l'avancement du français dans l'administration de la justice et la pratique du droit dans la province, et président fondateur de notre association.

Le choix du récipiendaire avait été confié à un comité formé du juge en chef **Guy**

A. Richard, de Madame **Georgette Ferlatte** et de Maître **Fernand Dubé**.

On se rappellera que c'est grâce notamment aux efforts persistants de Maître Bourque que la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* fut modifiée en juin 1991 pour assurer qu'en cour, le justiciable puisse non seulement être entendu, mais **compris**, dans la langue officielle de son choix, sans passer par un service d'interprétation.

NOUVEAU C.A.

Seize membres formeront le prochain Conseil d'administration. Les représentants régionaux élus au congrès sont Maîtres **Gilles Pichette** de Grand-Sault, **Pierre Roussel** d'Edmundston, **Raymond Dubé** de Campbellton, **Jean-Claude Roy** de Bathurst, **Honoré Bourque** de Shédiac, **Michael Murphy** de Saint-Jean et **Richard Bell** de Fredericton. Ils se joindront au nouveau président, à la présidente sortante, aux trois représentants de l'École de droit (le professeur **Fernand de Varennes**, l'étudiant **Elliott Lévasseur** et Maître **Gérard Snow**, représentant le CTTJ), ainsi qu'aux trois présidents des comités permanents : Maîtres **René J. Basque** (financement),

Basile Chiasson (services juridiques) et **Luc Desjardins** (congrès).

Le Conseil est à la recherche d'un représentant pour la région de Northumberland-Kent, siège demeuré vacant.

CONFÉRENCIER AU CONGRÈS

Le journaliste et chroniqueur politique **Michel Vastel** était le conférencier au congrès. Il a préconisé le rapprochement des peuples québécois et acadien et s'est interrogé sur la pertinence de l'inscription des principes de l'égalité des communautés linguistiques officielles dans la Constitution, ce qui n'a pas manqué de susciter quelques réactions.

CHRONIQUES JURIDIQUES

Les chroniques juridiques qui avaient été préparées par une dizaine d'avocats et avocates du Madawaska et diffusées sur les ondes de la radio communautaire ont été bien accueillies du public de cette région.

Contente de cette expérience, l'Association a décidé d'offrir le même service aux autres radios communautaires de la province.

GRAPHIE DES NOMS

L'Association tentera de sensibiliser davantage les membres de la profession, tant anglophones que francophones, à l'importance de respecter l'orthographe exacte des noms propres dans la rédaction d'actes de procédure et de jugements. Il n'est pas rare, en effet, de voir des « Marie » devenir des « Mary », des « Côté »

devenir des « Cote », et des « Chiasson » devenir des « Chaisson », ce qui fait preuve d'un manque de respect envers la personne désignée et d'un manque de soin de la part du rédacteur ou de la rédactrice.

Le recours traditionnel aux majuscules pour désigner, par exemple, les noms des parties, est souvent à l'origine de l'absence d'accents en français une fois le même nom retranscrit en minuscules. Pour cette raison, l'Association souhaiterait voir l'utilisation systématique des accents sur les majuscules ou, sinon, l'abolition pure et simple de cette pratique de mettre les noms en majuscules.

PERFECTIONNEMENT DU FRANÇAIS EN DROIT DE LA FAMILLE

Me **Claude Pardons** s'est rendu le mois dernier à Caraquet pour donner le nouveau cours de français juridique en droit de la famille. Une autre session est prévue pour plus tard dans le sud de la province.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

L'Association avait peur que les ouvrages de référence qui ont été publiés par la maison Carswell avec la collaboration du CTTJ et de nos membres (*Formulaire de procédure du N.-B.*, *Jurilex*, *Annotations aux Règles de procédure*) deviennent bientôt périmés à cause du retard dans leur mise à jour, mais elle sera beaucoup mieux en mesure de résoudre ce problème maintenant que l'éditeur a consenti à lui transmettre ses droits d'auteur.